



**EDMOND
DE ROTHSCHILD**

DÉCLARATION
RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES
NÉGATIVES DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT
SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

EDMOND DE ROTHSCHILD (Luxembourg)
2023



Acteur des marchés financiers : Edmond de Rothschild (Luxembourg)

LEI : 5493009T9IBHZZKFR082

Résumé

Edmond de Rothschild (Luxembourg) (LEI : 5493009T9IBHZZKFR082) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Edmond de Rothschild (Luxembourg), en ce compris Edmond de Rothschild (Luxembourg) Succursale en Belgique.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le groupe Edmond de Rothschild est conscient que les investissements qu'il effectue dans le cadre de ses activités de gestion de portefeuille pour compte de tiers sont exposés à un risque de durabilité qui pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur des produits financiers (tels que fonds d'investissement, mandats de gestion, etc.).

Par conséquent, les gérants identifient et analysent les risques de durabilité dans le cadre de la politique d'investissement et des décisions d'investissement.

Edmond de Rothschild (Luxembourg) a effectué une première mesure des incidences négatives sur les facteurs de durabilité de ses investissements en 2022.

Cette prise en considération des incidences négatives est progressive en raison d'une part, des faibles qualités et taux de couverture des données observées jusqu'à récemment et d'autre part, des typologies d'instruments financiers multiples sélectionnées dans le cadre de notre offre de gestion sous mandat.

L'amélioration de la complétude et de la qualité de ces données nous permettra d'approfondir notre évaluation des incidences négatives et d'adapter le pilotage de ces indicateurs en conséquence.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence 2022	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	95,521.32	<i>L'amélioration observée récemment quant à la complétude et la qualité des données recueillies nous permettra d'approfondir notre évaluation des incidences négatives et d'adapter le pilotage de ces indicateurs en conséquence.</i>
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	20,114.19	
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	873,217.92	
		Emissions de GES totales en tonnes d'équivalents CO2	988,853.42	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	239.33	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	811.20	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	4.3%		
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	26.3%		
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	1,401.47		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	0.5%	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	5.59	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.90	

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés (2/2)

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2022	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0.5%	<i>Cf. observations ci-dessus</i>
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	10.6%	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en %)	1.9%	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	14.4%	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0.0%	

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux				
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence 2022	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	176.65	<i>Cf. observations ci-dessus</i>
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	1	
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	0.0%	
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers				
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence 2022	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)		<i>Cf. observations ci-dessus</i>
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)		

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

1. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Edmond de Rothschild (Luxembourg) propose une large gamme de produits et de solutions d'investissement dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille pour compte de tiers.

Notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissement définit le processus de sélection, d'évaluation et de suivi des émetteurs.

Une première étape de la prise en considération des incidences négatives sur les facteurs de durabilité de nos décisions d'investissements est constituée par les exclusions. L'équipe de gestion a formalisé une politique d'exclusions concernant les secteurs qui lui semblent les moins compatibles avec notre démarche d'investisseur responsable, tels que les armes controversées et, pour les mandats de gestion promouvant des caractéristiques sociales et/ou environnementales, le charbon thermique, les énergies fossiles non conventionnelles et le tabac.

En allant plus loin, pour un univers restreint d'environ 415 émetteurs, l'analyse ESG propriétaire intègre de nombreux critères sous l'angle à la fois risques et opportunités. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernants responsables.

S'agissant des mandats de gestion promouvant des caractéristiques sociales et/ou environnementales, elle se prolonge par le choix d'une approche de sélection en absolu (Best-in-Universe) pour tous les fonds ouverts, à savoir la sélection d'émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité. Ce modèle d'analyse privilégie ainsi clairement les secteurs et les activités tournés vers les solutions favorisant la durabilité et limite les investissements dans les secteurs plus risqués.

2. Politiques d'engagement

Sur l'exercice 2022, Edmond de Rothschild (Luxembourg) n'a pas participé aux assemblées générales des émetteurs des titres inscrits dans les portefeuilles sous gestion.

EDMOND DE ROTHSCHILD (EUROPE)¹

4, rue Robert Stumper

L-2557 - Luxembourg

Société Anonyme de droit luxembourgeois

B 19194 R.C.S. Luxembourg

www.edmond-de-rothschild.eu

¹ En ce compris, la succursale en Belgique de Edmond de Rothschild (Europe), établie à 1050 Bruxelles, avenue Louise 235, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro TVA BE 0479.608.085.